Shirin Musa : « La mutilation génitale n’est plus prêchée en Arabie saoudite, mais aux Pays-Bas »

23/04/2021 à 10h43



La directrice de l’association Femmes for Freedom, une Néerlandaise musulmane d’origine pakistanaise, dénonce le « *terrorisme intime* » fait de mariages forcés, de mutilations génitales, de polygamie et de captivité conjugale qui a émergé au cœur des PAYS-BAS, à l’ombre de mosquées islamistes extrémistes.

[…]

Shirin Musa : *Je considère que nous devons soutenir nos compatriotes européens quand il y a des attaques. Mais, à chaque fois, je me sens paralysée, car j’ai l’impression de ressentir une douleur deux fois plus grande… Deux phénomènes sont à l’œuvre. D’un côté, une émancipation positive, une renaissance des communautés musulmanes, qui se sentent européennes et néerlandaises et souhaitent le meilleur au pays. Et, de l’autre, ce que j’appelle une « émancipation négative » qui verse dans l’extrémisme. Nous avons eu notre lot de personnes parties se battre en Syrie pour Daech ! Pour moi, l’un des sujets majeurs, ce sont les financements*

étrangers, qui empoisonnent nos communautés musulmanes et les radicalisent. Les premiers à en souffrir sont les femmes et les enfants. Avant même la question du départ en Syrie, les mosquées prêchent l'enfermement des femmes ! Elles proclament que les hommes décident de tout dans la famille, qu'un homme a le droit d'avoir de multiples femmes ou que la mutilation génitale féminine est une bonne chose. J'appelle cet extrémisme le « terrorisme intime ». En réalité, une société parallèle s'est développée aux Pays-Bas. C'est cet état de fait que je combats avec mon association Femmes for Freedom.

Ce « terrorisme intime » est-il le résultat de la grande tolérance que les Pays-Bas ont voulu donner traditionnellement aux différents « piliers » de la société néerlandaise ? Ont-ils fini par tolérer l'intolérable ?

Shirin Musa : *La liberté de religion est l'un des idéaux fondamentaux des Pays-Bas. Mais la tolérance est devenue excessive. À La Haye se trouve la plus grande mosquée des Pays-Bas, une mosquée salafiste. Une série d'enquêtes a révélé que, dans des brochures éducatives ou des sermons, elle prêchait la polygamie et même le mariage des enfants. Il y a trois ans, on a aussi appris que cette même mosquée enseignait des hadiths recommandant la mutilation génitale des femmes. Mon organisation Femmes for Freedom a donc porté plainte au pénal contre l'imam incriminé et a aussi porté plainte devant le tribunal administratif contre la mairie de La Haye, au motif que la violence contre les femmes était prêchée en ville. En droit néerlandais, la mutilation génitale est un crime très grave ; le fait d'inciter à le commettre est également un crime. Nous avons demandé aux autorités municipales de mener une enquête et de fermer la mosquée, car la loi le permet. Mais cela exige aussi un maire qui ait du courage. La municipalité a rejeté notre plainte, au motif qu'il s'agissait là de liberté de religion et de liberté de parole ! Nous avons fait appel et avons perdu. Mais nous avons gagné notre procès pénal contre l'imam, qui a été condamné à*

faire 80 heures de travail d'intérêt public et n'a plus le droit de prêcher la mutilation génitale. Le juge, une femme, a estimé que l'obligation de protéger les femmes musulmanes contre la violence et la discrimination était plus importante, en l'occurrence, que de protéger la liberté de parole du prêcheur. La manière dont elle a formulé son verdict m'a fait pleurer. Nous avons un procès semblable avec une mosquée d'Utrecht. Le plus révoltant est que la mutilation génitale des femmes n'est plus prêchée en Arabie saoudite ou au Koweït, mais qu'elle l'est aux Pays-Bas ! C'est ce terreau radical qui mène ensuite à frapper la communauté non musulmane.

[…]

Le Figaro